

# APPEL A COMMUNICATION

## POUR LE 2<sup>ème</sup> COLLOQUE SUR LA PLACE DU PATIENT AU 21<sup>ÈME</sup> SIECLE, A L'ERE DU PARTENARIAT

Dans le prolongement d'un axe de recherche juridique sur « [la place du patient, des patients, au 21ème siècle, à l'ère du partenariat](#) » engagé par [le Centre de Recherche Juridique de Paris 8](#), de l'Université Paris Lumières associé au [Centre d'Innovation du Partenariat avec les Patients et le Public](#) de la Faculté de Médecine de l'Université Côte d'Azur, un premier appel à communication pour ce 2<sup>ème</sup> colloque prévu en 2021.

### ARGUMENTAIRE

Après un premier colloque organisé en décembre 2020 avec la participation de conférenciers français et internationaux afin de poser la problématique, suivi par une publication lors du N°2 de la revue « Le partenariat de soin avec le patient. Analyses » prolongeant un certain nombre de ces communications, mise en perspective de la première recommandation de la [recherche Européenne INTERREG](#)<sup>1</sup> :

- 1.1 *Repenser, à la lueur de la notion de partenariat, les textes législatifs sur les droits du patient et encourager, au niveau de la grande région (GR), la recherche d'une harmonisation en ce qui concerne leur intention ;*

un premier événement qui a présenté l'invitation à investir ce champ en droit de la santé des étudiants.

---

<sup>1</sup> Une recherche, menée durant 3 ans en Belgique (Université de Liège), Allemagne (Universités de Trèves et de

Un axe ensuite accompagné dans le cadre de rencontres permettant d'explorer les pistes de recherche, l'ambition de donner une lisibilité tant aux travaux initiés qu'à préciser des attentes et axes de réflexion sur la place du patient partenaire au 21<sup>ème</sup> siècle.

Alors que les qualificatifs de : malades, patients, usagers, assurés, clients, patients experts, patients intervenants en ETP, patients ressources, patients formateurs, patients enseignants, médiateurs de santé pair, pairs aidants et autres patients partenaires se sont multipliés ces quatre dernières décennies, la législation a accompagné par diverses lois enrichies de nombreux textes réglementaires et recommandations encadrant tant : la place du patient dans ses propres soins, que la relation entre professionnels de santé et proches, que sa place dans le système de santé puis médico-social.

### **Deux grands axes de recherche émergent de cette inflation législative et réglementaire.**

Le premier concerne les soins et le droit du patient, donc en réciprocité du professionnel de santé pour qui la compilation de textes dans le temps a créé de nouveaux usages mais également des freins à ces nouveaux usages à travers un certain nombre d'injonctions contradictoires qu'il s'agit aujourd'hui à la lueur de la notion de partenariat telle qu'éclairée par les résultats de la recherche Européenne INTERREG APPS ou Approche Patient Partenaires de Soins d'ajuster, et ce jusque dans l'univers des nouvelles technologies de plus en plus présentes dans les systèmes de santé.

Le second axe tendrait à définir ou préciser les cadres d'activités des patients impliqués dans les soins et les diverses organisations du système de santé, c'est-à-dire dans les milieux de soins, d'expertises, d'organisation des soins, d'enseignement et de recherche. Il s'agit de préciser, s'il y a lieu le cadre légal et statutaire de la professionnalisation de patients, de proches tant au niveau de leur propre dignité que de modalités de partenariat dans les collaborations interprofessionnelles telles qu'elles s'organisent aujourd'hui par exemple avec les médiateurs de santé pair, pairs aidants, patients *coachs* et *counselors*, patients formateurs ou enseignants, autres patients intervenants en éducation thérapeutique du patient (ETP) et autres patients experts ETP.

Les communications attendues peuvent provenir d'étudiants en cours de recherche dans ces domaines, de chercheurs dans le domaine, de questionnements ou d'attentes de professionnels, patients, aidants, organisations ou associations de patients et ou de professionnels.

## CONSIGNES AUX COMMUNICANTS

Les soumissions devront au maximum être de 500 mots, hors références bibliographiques ou webographiques. Les auteurs devront préciser à quel titre ils s'expriment et s'il y a lieu pour quelle organisation et avec quelle.s affiliation.s. Le résumé doit être devancé de mots clés (5 au maximum) et l'auteur principal devra indiquer ses coordonnées numériques (courriel).

Le colloque sera ouvert et gratuit à une date qu'il reste à déterminer, le lieu est en cours de détermination.

La date butoir est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2021

Ce colloque comme tous ceux organisés par le Centre d'Innovation du Partenariat avec les Patients et le Public est organisée en respect de la charte *patients included*



1<sup>er</sup> colloque organisé le 4 décembre 2020

### REPARTITION DES INTERVENTIONS LORS DU COLLOQUE SUR LA PLACE DU PATIENT AU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE, À L'ÈRE DU PARTENARIAT

